

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 28/02/2022 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. BODEREAU Pierre-Edouard; M. GABRIELE Jérôme ; M. Didier HILD ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; M. KOP Patrice ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Laurent BERGER ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme Véronique ANDRE épouse CHOSEROT ; M. Alain SINDT

Présent par procuration : Mme BACO Berthine donne procuration à Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT

1 – Validation du compte-rendu de la séance du 07 décembre 2021

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, valide le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2022 à l'unanimité des membres présents.

2 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents prend acte de l'acceptation du devis de fourniture et de pose de luminaires « Rue des Champs » à Kerling- Lès-Sierck pour 1 946.60 € HT soit 2 335.92 € TTC

3 – ONF : Programme d'actions 2022 et devis travaux sylvicoles

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents décide d'accepter le programme d'actions ONF pour l'année 2022 concernant la parcelle 9 u et le devis afférent N° DEC 22-862506-00466658/13807 d'un montant de 2 120.00 € HT soit 2 324.08 € TTC.

4 – Modification statutaire de la CCB3F - Groupement de commandes pour le compte des Communes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, décide d'accepter la modification statutaire, pour intégrer la possibilité de monter un groupement de commandes au niveau de la CCB3F, pour le compte de ses membres.

5 – Modification statutaire de la CCB3F – Financement du SDIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, décide d'accepter la modification statutaire, pour transférer à la CCB3F le financement du SDIS, en lieu et place de la commune.

6 – Effacement des réseaux secs à Fréching : Convention de groupement de commandes ENEDIS

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, décide d'accepter la convention ENEDIS de groupement de commandes pour les travaux d'effacement des réseaux secs à Fréching.

7 – RGPD : mise en conformité et nomination d'un délégué externalisé à la protection des Données

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, décide d'accepter le devis DEV2022003 d'un montant de 180.00 € HT soit 216.00 € TTC de la Sté MSV INGENIERIE et valide la nomination de son gérant M. SVEC Marc en tant que délégué externalisé à la protection des données pour la commune.

8 – Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte de Gestion budget principal de la commune pour l'exercice 2021 à l'unanimité des membres présents.

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 28/02/2022 du Conseil Municipal

9 – Compte Administratif 2021

Monsieur Alain SINDT 1^{er} Adjoint prend la présidence et les membres du Conseil délibèrent et décident d'adopter le compte administratif 2021 de la commune à l'unanimité des membres présents moins une voix se décomposant comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2020	+ 467 956.98	- 352 965.67
DEPENSES 2021	- 248 620.12	- 182 673.23
RECETTES 2021	+ 393 482.23	+ 509 626.72
Part affectée à l'investissement	- 326 338.01	
Résultat de clôture 2021	+ 286 481.08	- 26 012.18

10 – Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement	+ 286 481.08
Résultat investissement	- 26 012.18
Virement à la ligne 002 (excédent de fonctionnement) :	260 468.90
Reprise à la ligne 001 (déficit d'investissement) :	26 012.18
Virement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement) :	26 012.18

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

Point supplémentaire - Effacement des réseaux secs à Fréching : protocole d'accord Orange

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré décide d'accepter à l'unanimité des membres présents le protocole d'accord N° CNV-HD4-54-22-144891 relatif à l'opération d'effacement des réseaux secs à Fréching. Après réception des équipements de communications électroniques, la commune émettra un titre exécutoire du montant qui sera notifié par orange.